REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET DE LA MICRO FINANCE

FONDS D'IMPULSION DE LA MICROFINANCE

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE FINANCEMENT DU FIMF

• Plafond de crédit : 05 millions

• Taux d'intérêt : 5%

• Durée du crédit : la durée maximale est de 2 ans selon le montant accordé et la

rentabilité de l'activité

• Délai de grâce : 03 mois

• Echéances de

Remboursement: Mensuelles

• Garantie réelle : Nantissement du matériel pour les individus et

par caution solidaire s'il s'agit d'un groupement.

• Les financements sont octroyés à travers les Mutuelles d'Epargne et de crédit Signataire de la convention cadre avec le FIMF.

PIECES A FOURNIR POUR LE FINANCEMENT DES MUTUELLES D'EPARGNE ET DE CREDIT ET DES SFD EN GENERAL

- Les trois derniers états financiers
- L'agrément
- Une demande manuscrite